PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2023, à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sises au 175 Route 107 à Déléage

Madame Anne Potvin, mairesse,
Madame Kathy Milone, conseillère, siège no 1,
Monsieur Gilles Jolivette, conseiller, siège no 2,
Madame Michelle Briand, conseillère, siège no 4,
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller, siège no 5,
Monsieur Éric Gauthier, conseiller, siège no 6.

Absent : Monsieur Serge Lacourcière, conseiller, siège no 3

Était également présent monsieur John-David McFaul, directeur général et greffier-trésorier par intérim ainsi que 0 personnes dans l'assistance.

La séance extraordinaire du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec.*

Formant quorum

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance par la Mairesse
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 558-TRA-2023, décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 538-TRA-2023, 539-TRA-2016 et 548-TRA-2017
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

2023-05-CMD085A ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Gilles Jolivette et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-05-CMD086A ADOPTION DU RÈGLEMENT 558-TRA-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 538-TRA-2016, 539-TRA-2016 ET 548-TRA-2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 2 mai 2023 par le conseiller Gilles Jolivette;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu le projet de règlement dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- d'adopter le règlement 558-TRA-2023, décrétant un emprunt pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 538-TRA-2016, 539-TRA-2016 et 548-TRA-2017.

La mairesse Anne Potvin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2023-05-CMD087A LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance extraordinaire à 19h02.

-

ADOPTÉE.

Anne Potvin, Mairesse	John-David McFaul, Directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim